



Demande de prestations

Indemnité de départ en retraite

CCN des Entreprises artisanales de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie (Brochure n° 3117)

Personnel cadre et non cadre IDR

Retour du document : AG2R LA MONDIALE – TSA 37001 – 59071 ROUBAIX CEDEX 1

Pour toute question concernant la constitution de ce dossier :

- appelez-nous au : 0 972 672 222 (appel non surtaxé) ou ;

- écrivez-nous à l'adresse : cg.capsud-prestationsprevoyance@ag2rlamondiale.fr

Entreprise

Nom et adresse de l'employeur :

N° de SIRET : N° de contrat Prévoyance : P Personne à contacter : E-mail : Téléphone :

Adresse de correspondance (si différente de l'adresse employeur) :

Téléphone :

Salarié

Nom d'usage : Nom de naissance : Prénom(s) : Adresse : Code postal : Ville : Date de naissance : N° de Sécurité sociale : Date d'embauche dans le fonds de commerce : Date de départ en retraite : Ancienneté dans la profession : ans mois joursQualification : cadre non cadre

Calcul de l'indemnité

 Salaire de référence : €Le salaire à prendre en considération pour le calcul de
l'indemnité de départ en retraite est :

- le douzième de la rémunération des douze derniers mois précédant le départ en retraite,
- ou selon la formule la plus avantageuse pour l'intéressé, le tiers des trois derniers mois, étant entendu que, dans ce cas, toute prime ou gratification de caractère annuel ou exceptionnel qui aurait été versée au salarié pendant cette période, ne serait prise en compte que prorata temporis.

Cette indemnité de départ en retraite ne se cumule pas avec
toute autre indemnité de même nature.

Principes de base : le salarié qui a terminé sa carrière dans la boulangerie-pâtisserie devra avoir travaillé pendant une durée de 2 ans dans la période de 5 ans précédant le départ en retraite. L'employeur est seul responsable, envers son salarié, du versement de l'indemnité de départ en retraite, AG2R Prévoyance n'intervenant qu'en qualité de gestionnaire.

Barème d'indemnisation à compter du 01/01/2022	Montant de l'indemnisation	Montant de l'indemnité correspondante
Plus de 10 ans d'ancienneté	2 mois	<input type="text"/> €
Plus de 11 ans d'ancienneté	2 mois + 1/10 ^e de mois	<input type="text"/> €
Plus de 12 ans d'ancienneté	2 mois + 2/10 ^e de mois	<input type="text"/> €
Plus de 13 ans d'ancienneté	2 mois + 3/10 ^e de mois	<input type="text"/> €
Plus de 14 ans d'ancienneté	2 mois + 4/10 ^e de mois	<input type="text"/> €
Plus de 15 ans d'ancienneté	2 mois + 5/10 ^e de mois	<input type="text"/> €
Plus de 16 ans d'ancienneté	2 mois + 6/10 ^e de mois	<input type="text"/> €
Plus de 17 ans d'ancienneté	2 mois + 7/10 ^e de mois	<input type="text"/> €
Plus de 18 ans d'ancienneté	2 mois + 8/10 ^e de mois	<input type="text"/> €
Plus de 19 ans d'ancienneté	2 mois + 9/10 ^e de mois	<input type="text"/> €
Plus de 20 ans d'ancienneté	3 mois	<input type="text"/> €
Plus de 21 ans d'ancienneté	3 mois + 1/10 ^e de mois	<input type="text"/> €
Plus de 22 ans d'ancienneté	3 mois + 2/10 ^e de mois	<input type="text"/> €
Plus de 23 ans d'ancienneté	3 mois + 3/10 ^e de mois	<input type="text"/> €
Plus de 24 ans d'ancienneté	3 mois + 4/10 ^e de mois	<input type="text"/> €
Plus de 25 ans d'ancienneté	3 mois + 5/10 ^e de mois	<input type="text"/> €
Plus de 26 ans d'ancienneté	3 mois + 6/10 ^e de mois	<input type="text"/> €

Barème d'indemnisation à compter du 01/01/2022	Montant de l'indemnisation	Montant de l'indemnité correspondante
Plus de 27 ans d'ancienneté	3 mois + 7/10 ^e de mois	_____ €
Plus de 28 ans d'ancienneté	3 mois + 8/10 ^e de mois	_____ €
Plus de 29 ans d'ancienneté	3 mois + 9/10 ^e de mois	_____ €
Plus de 30 ans d'ancienneté	4 mois	_____ €
Plus de 31 ans d'ancienneté	4 mois + 1/10 ^e de mois	_____ €
Plus de 32 ans d'ancienneté	4 mois + 2/10 ^e de mois	_____ €
Plus de 33 ans d'ancienneté	4 mois + 3/10 ^e de mois	_____ €
Plus de 34 ans d'ancienneté	4 mois + 4/10 ^e de mois	_____ €
Plus de 35 ans d'ancienneté	4 mois + 5/10 ^e de mois	_____ €
Plus de 36 ans d'ancienneté	4 mois + 6/10 ^e de mois	_____ €
Plus de 37 ans d'ancienneté	4 mois + 7/10 ^e de mois	_____ €
Plus de 38 ans d'ancienneté	4 mois + 8/10 ^e de mois	_____ €
Plus de 39 ans d'ancienneté	4 mois + 9/10 ^e de mois	_____ €
Plus de 40 ans et + d'ancienneté	6 mois	_____ €

Règlement par AG2R Prévoyance

Le départ en retraite (hors plan social) résulte de la décision :

- de l'employeur :

L'indemnité est exonérée de l'impôt sur le revenu et de l'ensemble des cotisations sociales, dans la limite du montant légal ou conventionnel.

Montant de l'indemnité : _____ €

- du salarié :

L'indemnité est soumise dans son intégralité aux cotisations de Sécurité sociale, Pôle Emploi, ARRCO, AGIRC et Prévoyance.

A - Montant de l'indemnité : _____ €

B - Montant des charges patronales : _____ €
(Le taux des charges est limité à 52 %)

Montant à régler (A + B) : _____ €

Fait à : _____

Date : | | | | | | | | | |

Cachet exact, signature du chef d'entreprise

Protection des données à caractère personnel

Comment et pourquoi sont utilisées vos données ?

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées par votre organisme d'assurance, membre de AG2R LA MONDIALE, au titre de la passation, de la gestion et de l'exécution de votre contrat, ainsi nous utilisons : des données relatives à votre âge, votre situation familiale ou professionnelle, à votre santé nécessaires à l'étude de vos besoins et de votre profil afin de vous proposer des produits et services adaptés, les données de santé ne sont collectées et traitées que pour les garanties santé et prévoyance ; vos coordonnées de contact et informations bancaires pour la gestion administrative, technique et commerciale du contrat et des services associés. Elles peuvent également être utilisées pour poursuivre nos intérêts légitimes de développement des activités et d'amélioration continue des produits et services offerts à nos clients au travers de : la réalisation d'analyses et d'études portant sur le fonctionnement des contrats pour mettre au point de nouvelles offres de prévoyance, santé, épargne retraite, et autres assurances, individuelles ou collectives ; la lutte contre la fraude, notamment à partir de la détection d'anomalies dans le fonctionnement des contrats, pouvant conduire à l'inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Elles sont enfin traitées pour satisfaire à nos obligations légales et réglementaires, notamment : la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ; les déclarations obligatoires auprès des autorités et administrations publiques.

Nous mettons en œuvre des traitements automatisés ou de profilage fondés sur l'analyse des données, notamment afin de répondre à des obligations de conseil, de déterminer les garanties et prestations applicables et de proposer des contrats et produits adaptés.

Les données collectées au moyen d'un formulaire papier ou en ligne et signalées comme obligatoires sont nécessaires à la gestion des garanties et services prévus au contrat, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre si ces informations sont mal renseignées.

Dans le cadre de la gestion du contrat, nous sommes susceptibles de recevoir des données à caractère personnel en provenance du souscripteur (votre employeur ou votre association, par exemple) et des régimes obligatoires de Sécurité sociale.

Justificatifs à produire

- Relevé d'identité bancaire (RIB) de votre fonds de commerce.

En cas de départ en retraite à l'âge légal :

- Attestation d'ancienneté remplie par le salarié (Accompagnée des derniers bulletins de salaire et des certificats de travail pour chaque période de travail dans une entreprise dépendant de la CCN de la boulangerie artisanale).

Important

Suite à l'examen du dossier, des pièces complémentaires ou des renseignements pourront être demandés.

Point d'attention

Les remboursements sont dus dans un délai de 2 ans à compter de l'événement

Les données nécessaires à la gestion du contrat et des services associés sont conservées pendant la durée du contrat et jusqu'à expiration des délais légaux de prescription. Dans le cadre de ces traitements, les données sont transmises aux services en relation avec les bénéficiaires, aux membres de AG2R LA MONDIALE, et le cas échéant à ses sous-traitants qui interviennent dans la réalisation des finalités énoncées, aux réassureurs du contrat, et, enfin, aux administrations et autorités publiques concernées.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous pouvez demander l'accès aux données vous concernant et leur rectification. Vous disposez, sous certaines conditions, d'un droit à l'effacement et à la portabilité de ces données, ainsi que de la possibilité d'obtenir la limitation de leur traitement. Vous avez également la faculté de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous disposez, en outre, du droit de vous opposer au traitement de vos données conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment à leur utilisation à des fins de prospection commerciale.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier accompagné d'un justificatif d'identité à AG2R LA MONDIALE, à l'attention du Délégué à la protection des données, à l'adresse postale suivante : 154 rue Anatole France, 92599 LEVALLOIS-PERRET CEDEX ou par courriel à informatique.libertes@ag2rmondiale.fr

Pour les données traitées au titre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, les droits d'accès s'exercent auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS.

Nous apportons la plus grande attention aux données personnelles, néanmoins s'ils considèrent que le traitement des données les concernant constitue une atteinte à leurs droits, les bénéficiaires disposent de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>

Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données personnelles :

<https://www.ag2rmondiale.fr/protection-des-donnees-personnelles>